



TITRE CONTREMAÎTRE	SERVICE TRAVAUX PUBLICS
------------------------------	-----------------------------------

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Sous la supervision du Directeur général, le Contremaître, en plus de remplir les tâches de journalier–opérateur « A », dirige, répartit, supervise et contrôle les employés, les entrepreneurs et activités relater au service des travaux public et ce, selon les politiques, les procédures et les règles de sécurité applicables, à entretenir et à réparer les infrastructures municipales : les réseaux routiers, d’aqueduc et d’égout, le déneigement, la signalisation, les espaces, les édifices et parcs publics.

- Recevant le travail sous forme de directives orales ou écrites, et occasionnellement, sous forme de plans ou schémas. La personne titulaire planifie, coordonne, organise, dirige et contrôle les opérations reliées et ce quotidiennement, hebdomadairement et saisonnièrement de la municipalité.
- Assure le respect des règlements et politiques applicables au service, le code de la route et les normes de santé et sécurité au travail.
- Dirige et surveille le travail de l’équipe sous sa responsabilité ou des ressources externes retenues dans l’exécution de certains travaux.
- Voir à ce que les consignes et les règlements de SST soient respectés pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et faire respecter le port de l’équipement de protection individuel requis pour exécuter les travaux.
- Assure la compétence des employés, du « coaching » et du transfert de connaissances.
- Voir à l’efficacité des méthodes et des façons de faire des équipes.
- Fait exécuter et/ou exécute des travaux d’entretien (mécanique, électrique, ménager, etc.), gestion et de contrôle des équipements, bâtiments et installations de la municipalité.
- S’assure de la bonne utilisation, de l’entretien des équipements utilisés, de la propreté des infrastructures et voit à rapporter à son supérieur tout besoin en entretien supplémentaire.
- Informe son supérieur immédiat des besoins additionnels ou de surplus de main-d’œuvre et planifie ses besoins en matériaux ou équipements pour les travaux à exécuter.
- Fait des inspections régulières des infrastructures municipales, des inspections ponctuelles des travaux effectués par des tiers pour la municipalité et avise son supérieur de toute anomalie ou défectuosité.
- Complète et/ou vérifie des formulaires simples.
- Recevoir les plaintes et s’assure de leur gestion.
- Intervient rapidement lors de situations d’urgence pour résoudre les problèmes.
- Effectuer toute autre tâche reliée à sa fonction et/ou requise par son supérieur immédiat.

QUALITÉS REQUISES

- Diriger et surveiller des employés
- Participer activement, par son attitude et par ses comportements, à développer et à maintenir une atmosphère de travail respectueuse, harmonieuse et stimulante pour tous.
- Collaborer avec l'ensemble des collègues et favoriser le travail en équipe.
- Effectuer son travail avec rigueur et intégrité.
- Être capable de bien lire des plans et de préparer des croquis simples.
- Effectuer ses tâches et responsabilités avec efficacité et avec la volonté de bien performer.
- Travailler dans le respect de la culture et des valeurs de la municipalité.
- Être capable de bien gérer son stress et gérer plusieurs dossiers à la fois.
- Démontrer de la rigueur, de bonnes capacités pour la planification et l'organisation des opérations.
- Être axé sur la résolution de problèmes et l'atteinte des résultats.

INSTRUCTION REQUISES :

- ▲ Détenir un permis de conduire valide délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec de classe 3 et 5.
- ▲ Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.
- ▲ Attestation de cours général en santé et sécurité sur les chantiers de construction.
- ▲ Détenir un certificat OPA (programme de qualification de préposé à l'aqueduc) est un atout.

EXPÉRIENCE REQUISES :

- ▲ Posséder cinq (5) années d'expériences pertinentes reliées à la gestion d'infrastructures municipale, telles que les travaux publics, l'aqueduc, les parcs, la voirie, ou autres domaines connexes.
- ▲ Posséder cinq (5) années d'expériences dans la conduite et l'opération de véhicules lourd et d'appareils motorisés concernés et à l'exécution des travaux de voirie.
- ▲ Posséder au moins trois (3) années d'expériences dans la gestion du déneigement et la gestion du personnel.
- ▲ Expérience en mécanique générale ou mécanique diesel.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Poste permanent. Entrée en fonction souhaitable en avril 2024.
- Rémunération concurrentielle de 35-38\$/heure (selon l'expérience qui sera évaluée en fonction de critères spécifiques)
- 32-40 heures par semaine. Le candidat sera appelé à intervenir en dehors des heures normales.
- Semaines de vacances. Congés de maladies. Congés fériés.
- REER : employeur / employé, une fois la probation terminée.
- Programme d'assurances.

APPLICATION :

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 19 avril 2024, 16 h, par courriel à dga@godmanchester.ca

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature. Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.